

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE trois mois 5 fr. Six mois 9 fr. Un an 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS trois mois 6 fr. Six mois 10 fr. Un an 18 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

se paient d'avance

Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c.

M. Hays, rue J.-J. Rousseau, 3

M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Table of train schedules for the Orléans railway company, listing routes, departure times, and arrival times for various stations like Cahors, Paris, and Bordeaux.

Cahors, le 31 décembre 1872.

Une année finit, et chacun, au dernier jour comme au premier, se demande : où en sommes-nous ? où allons-nous ? et ce sont toujours les mêmes obscurités, les mêmes incertitudes, toujours et partout les mêmes périls, devenus plus menaçants encore.

C'est si vrai, que ce provisoire lui-même, qui devrait être un terrain neutre pour tous les partis, est, en réalité, le domaine d'un parti.

Il faut imposer silence aux intérêts personnels, se débarrasser des préjugés et des préventions; ne pas se laisser effrayer par de ridicules fantômes; tenir compte de l'expérience et de l'histoire; reconnaître les vrais principes d'un bon gouvernement, et, ainsi préparés, chercher parmi les partis en présence, celui qui, dans ses principes et ses représentants, offre les meilleures garanties de stabilité, de probité politique, de désintéressement gouvernemental.

Et il ne faut pas différer cette recherche et retarder ce choix. La question politique, la question du gouvernement définitif, domine toutes les autres; on ne peut rien faire de solide, de durable, de vraiment efficace, avant d'avoir décidé ce point capital.

Le soin principal du gouvernement provisoire devrait être de préparer le pays pour la solution qui sera jugée plus conforme à ses intérêts et ses besoins. L'Assemblée doit déployer toute sa puissance, pour obtenir que tout soit organisé et dirigé vers ce but.

Correspondances

VERSAILLES, 28 décembre. On considère comme fort importante la conférence que doit avoir aujourd'hui M. Thiers avec la première sous-commission de la commission des Trente.

Les membres de la sous-commission s'entretenaient avec le président de la République des idées qu'ils ont déjà examinées entre eux, et lui demanderont de formuler à son tour les mesures constitutionnelles qu'il juge nécessitées par la situation. Le fond de ces mesures ayant été déjà exposé par M. Thiers devant la commission tout entière, il restera à entrer dans la discussion des détails et il est aisé de prévoir que ce ne sera pas l'affaire d'une seule entrevue.

Quoiqu'il en soit, il est urgent que cette situation s'éclaircisse, attendu que les incertitudes entretenues par les divergences actuelles sont on ne peut plus funestes à l'industrie et au commerce et, en se prolongeant, empêcheraient une augmentation du chômage dont nul ne saurait prévoir les conséquences sur la tranquillité publique.

Il n'y a rien de vrai dans la nouvelle, accueillie trop légèrement par quelques journaux, que M. Thiers aurait offert à M. Guizot la présidence de la République.

L'affaire des passeports avec l'Allemagne est terminée. Les passeports entre les deux pays ne seront plus nécessaires à partir du 1er janvier.

Les membres du corps diplomatique iront mercredi à Versailles, présenter au président de la République leurs souhaits du nouvel an. Comme l'année dernière, il n'y aura pas de discours au nom du corps diplomatique, et chaque chef de mission présentera individuellement ses félicitations à M. Thiers.

Les ambassadeurs japonais ont été reçus aujourd'hui par lord Lyons; demain ils seront reçus successivement par M. Olozaga, par le comte d'Appoing et par le comte d'Arnim.

Revue des Journaux

Le rôle de la majorité est actuellement fort simple. Sous un gouvernement monarchique, elle fait et défait les ministères; sous un gouvernement provisoire comme le régime actuel, où le gouvernement lui-même n'est qu'une délégation de l'Assemblée, la majorité est tout; elle règne, gouverne et administre.

D'ailleurs, il ne dépend de personne de modifier à son gré les circonstances, ni de changer les termes du mandat donné à l'Assemblée réunie à Bordeaux pour signer la paix et arracher le pays à la dictature révolutionnaire.

L'Assemblée élue en 1871 n'aura donc accompli la première partie de son œuvre qu'après la complète libération du sol; elle n'aura accompli la seconde que le jour où les fonctionnaires de hasard, nés de l'émeute, ne pèseront plus sur la conscience du suffrage universel. Ce sont les faits qui dictent à l'Assemblée son devoir; c'est la nécessité d'assurer la paix, le besoin de combattre la Révolution qui imposent à la majorité la conduite qu'elle doit tenir, qu'elle tient et qu'elle tiendra.

extrême; pour se sauver, elle a remis ses pouvoirs à des délégués; ceux-ci, attaqués à leur tour par les radicaux et la Commune, se trouvant dans une position analogue, ont institué un pouvoir exécutif pour combattre la démagogie; mais l'Assemblée est toujours omnipotente vis-à-vis du gouvernement, comme le suffrage universel l'est vis-à-vis de la forme même du régime qui conviendra le mieux aux intérêts et aux traditions du pays.

Dans les conjonctures actuelles, peut-on faire mieux? peut-on faire plus? Faut-il, alors que nous sommes encore sous le coup de l'exécution du traité de paix et sous le coup des éventualités démagogiques, ouvrir la porte à toutes les compétitions en cherchant de nouveaux expédients constitutionnels?

Le gouvernement de l'Assemblée et par l'Assemblée, avec délégation, toujours révocable, du pouvoir exécutif, est la seule possibilité du moment. Ce régime ne doit et ne peut cesser que le jour où l'on jugera le moment venu de doter la France d'une Constitution, aussi provisoire et aussi courte que l'on voudra, mais en bonne forme et complète en toutes ses parties.

Sans doute ce régime est provisoire; mais il a cela de satisfaisant, qu'il ne pourrait se prolonger plus de six mois après l'acquittement du dernier milliard et l'évacuation totale. D'ici là que la majorité poursuive son œuvre de réorganisation intérieure, qu'elle reprenne possession du gouvernement et de l'administration, en maintenant les ministres sous son autorité, qu'elle prépare la libération politique de la nation, comme elle prépare sa libération financière.

Patrie.

Les députés de la majorité présents à Paris se sont émus du mouvement qui s'est produit dans l'opinion publique, à l'occasion de la déclaration de M. Thiers devant la commission d'enquête du 4 septembre, que la Prusse n'avait jamais voulu la guerre, qu'elle ne l'avait point préparée, et qu'elle pouvait, à cet égard, décliner toute espèce de responsabilité.

Nous croyons savoir que, dès la rentrée de la chambre, un incident sera soulevé à ce sujet, et que la majorité de l'Assemblée compte ainsi protester contre cette déclaration de M. le président de la République.

Pays.

Les temps sont durs pour les journalistes et





